

Je soussigné ou soussignée, \_\_\_\_\_, déclare :  
Nom du candidat ou de la candidate

- avoir pris connaissance des démarches à réaliser et des conditions à satisfaire pour obtenir un permis d'exercice la médecine au Québec, qui sont présentées dans le site Internet du Collège des médecins du Québec (CMQ) : [www.cmq.org/fr/ObtenirPermis/DiplomesInternationaux](http://www.cmq.org/fr/ObtenirPermis/DiplomesInternationaux)
- être informé ou informée de la difficulté pour les diplômés ou diplômées en médecine hors du Canada et des États-Unis, de satisfaire aux exigences requises pour l'obtention du permis d'exercice de la médecine au Québec.

Je comprends :

- que l'obtention d'un certificat de sélection du Québec ne garantit aucunement que j'obtiendrai l'autorisation d'exercer la médecine au Québec;
  - que je dois communiquer le plus rapidement possible avec le CMQ si je souhaite exercer la profession de médecin au Québec;
  - que le diplôme d'une faculté de médecine de mon pays ou d'un autre pays ne me donne pas automatiquement le droit d'exercer la médecine au Québec;
  - que le permis d'exercice de mon pays, d'un autre pays ou encore d'une autre province ou d'un territoire du Canada ne me donne pas automatiquement le droit d'exercer la médecine au Québec;
  - que, pour exercer la médecine au Québec, je dois obtenir un permis d'exercice du CMQ et que, pour obtenir ce permis, je dois notamment :
1. satisfaire aux exigences de scolarité en obtenant la reconnaissance de l'équivalence de mon diplôme par le CMQ ou en obtenant le diplôme québécois prévu par règlement;

*Pour que mon diplôme soit reconnu équivalent, je dois réussir les examens requis par le CMQ.*

*Si je souhaite plutôt obtenir le diplôme québécois de docteur en médecine, je dois réussir le programme de formation doctorale en médecine offert par l'une des facultés de médecine québécoises. Je pourrais avoir de la difficulté à être admis ou admise dans une faculté de médecine québécoise, le nombre de places dans ce programme étant nettement inférieur au nombre de demandes d'admission.*

2. réussir ensuite une formation postdoctorale (ou résidence) d'une durée minimale de douze (12) mois en médecine de famille ou en spécialité;

*Il n'est aucunement garanti que je sois admis ou admise dans un programme de formation postdoctorale, même si j'ai préalablement obtenu la reconnaissance de l'équivalence de mon diplôme par le CMQ, le nombre de places dans ces programmes étant déterminé par le gouvernement et la décision d'admettre ou non un candidat dans un programme donné étant une prérogative de l'université concernée. De plus, il n'est aucunement garanti que je sois admis ou admise dans la spécialité que je souhaite exercer.*

*Je dois satisfaire aux exigences d'admission des facultés de médecine du Québec pour être admis ou admise en formation postdoctorale.*

3. réussir les examens en médecine de famille ou en spécialité menant à la délivrance du permis d'exercice;
4. réussir l'examen de connaissance de la langue française, si je ne peux pas fournir la preuve, conformément à l'article 35 de la Charte de la langue française, que je possède une connaissance appropriée de cette langue
5. satisfaire aux autres conditions exigées par le CMQ.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Ville Date

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant ou de la requérante

**Veillez signer et retourner la déclaration originale avec votre dossier et garder une copie**